

Nouvelle réglementation RE2020

LA FILIÈRE OUATE DE CELLULOSE EST PRÊTE À RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA RE2020

La RE2020 dont les nouvelles mesures ont été récemment annoncées par le Ministère de la Transition Écologique, s'annonce ambitieuse et à la hauteur des attentes environnementales des citoyens et des filières de la construction biosourcée. L'impact écologique des bâtiments neufs est désormais à prendre en compte sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. La France souhaite ainsi se placer à la pointe mondiale de la réglementation environnementale.

Des ambitions environnementales partagées

En accord avec la stratégie nationale bas-carbone, les exigences constructives liées à la diminution de l'empreinte carbone sont définies par 3 objectifs principaux : la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie, la diminution de l'impact carbone de la construction des bâtiments et la garantie de la fraîcheur en cas de forte chaleur. Des objectifs qui rendent indispensable le recours aux matériaux biosourcés, notamment pour l'isolation thermique des bâtiments.

L'ECIMA se félicite de ces nouvelles mesures dont l'application progressive entrera en vigueur dès l'été 2021.

Une prise en compte du confort d'été

Les matériaux biosourcés sont une des meilleures solutions pour apporter en été un véritable confort dans l'habitat : ils sont particulièrement efficaces pour ralentir le transfert des chaleurs estivales à l'intérieur des bâtiments. Dans un contexte de réchauffement climatique et de canicules de plus en plus fréquentes, leur utilisation permet de gagner les quelques degrés qui évitent de recourir à des appareils de climatisation.

La filière ouate de cellulose est prête à répondre aux nouvelles exigences

Depuis plus d'un siècle, la ouate de cellulose est fabriquée dans des usines à la pointe de la technologie. Les pays habitués aux variations extrêmes de température l'utilisent depuis plusieurs décennies (Canada, Finlande, etc.). L'ensemble de la filière française est prête à répondre à la hausse de la demande et adapte ses outils en conséquence. Nos départements de recherche et développement sont toujours en veille afin de s'adapter aux nouvelles évolutions : sources de matières premières, réglementation, etc. Cet isolant biosourcé bénéficie de nombreuses certifications et répond parfaitement aux nouvelles exigences de la RE2020.

L'indice carbone de la ouate de cellulose est négatif

La ouate de cellulose produite par les membres de l'ECIMA bénéficie par ailleurs d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) : cette certification prend en compte l'intégralité du cycle de vie du produit afin de définir son impact environnemental. La matière première de la ouate de cellulose est issue du recyclage de papiers et n'exploite par conséquent aucune ressource fossile. Son processus de fabrication demande très peu d'énergie et ne nécessite ni eau, ni combustion. En fin de vie, la ouate de cellulose est également recyclable en papier ou à nouveau en isolant thermique et acoustique. Son indice carbone est donc négatif, ce qui rend son application conforme à la RE2020.

Un isolant thermique biosourcé qui capte et stocke le CO2

Le papier recyclé qui compose la ouate de cellulose à près de 90% est issu du bois. Cette matière première naturelle et renouvelable confère à la ouate de cellulose la capacité de capter et stocker le CO2 pendant toute la durée de vie de l'isolant. Une propriété naturelle spécifique et conforme à la RE2020.



Un écosystème local et le développement d'une économie circulaire

La mise en oeuvre de la RE2020 sera progressive avec différents jalons prévus en 2024, 2027 et 2030. Afin d'anticiper ces marches de rehaussement des exigences, il convient dès maintenant d'utiliser des matériaux inscrits dans une démarche locale et circulaire.

La matière première utilisée pour la ouate de cellulose est issue de déchets papiers produits par les industriels, les collectes locales notamment auprès du tissu associatif, des établissements scolaires et des centres de tri sélectif. Collectés autour de nos usines françaises, les papiers sont ensuite triés pour être valorisés en isolant thermique et acoustique. La ouate de cellulose empêche alors au CO2 de ces papiers d'être relâché dans l'atmosphère pendant toute la durée de vie de l'isolant.

L'ECIMA s'engage à préserver les écosystèmes locaux et à favoriser le développement de cette économie circulaire, tout en s'organisant pour répondre à une demande croissante dans le cadre de cette nouvelle réglementation.

Accompagner les acteurs de la construction RE2020

De nombreux acteurs de la construction (architectes, prescripteurs, maîtres d'oeuvre, etc.) appliquent d'ores et déjà des mesures responsables et agissent depuis plusieurs années pour rendre leurs constructions plus confortables, autonomes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Ces exemples sont donc maintenant la nouvelle réglementation, et poussent l'ensemble des filières de la construction à s'engager pour réduire leur impact environnemental.

Les capacités de production de nos usines françaises sont ajustées ; la valorisation de nouvelles sources d'approvisionnement est un des principaux enjeux de notre filière.

Des formations sont également disponibles pour l'ensemble des professionnels (artisans, maîtres d'oeuvre, architectes, constructeurs, etc.) pour les accompagner dans cette transformation de la construction.

L'ECIMA soutient ces nouvelles mesures de la RE2020, en réduisant l'impact carbone des constructions mais également en valorisant l'économie circulaire, enjeu complémentaire de la transition écologique.

À propos de l'ECIMA

Depuis 2013, l'association ECIMA regroupe les principaux fabricants français de ouate de cellulose. La principale mission de l'ECIMA est de représenter les membres et promouvoir les intérêts des acteurs de la filière auprès de différents organismes et institutions.

Elle agit également auprès des professionnels pour contribuer au respect de la réglementation en vigueur lors de la mise en oeuvre de cet isolant biosourcé ; mais aussi auprès des particuliers pour répondre à leurs demandes d'informations et les sensibiliser aux atouts de cet isolant thermique et acoustique.

Contact Presse :
ECIMA
P.A.E. de La Baume
34290 SERVIAN
www.ecima.net

Denis Fourkal
Président de l'Ecima
Mail : contact@ecima.net